

# Création d'événements

## Exemples

### Promouvoir une activité

L'activité peut intéresser des publics très différents. Le premier travail est donc de les identifier aussi précisément que possible. Qui sont-ils ? Combien sont-ils ? Où les toucher ? Ces renseignements vont vous permettre de prévoir les moyens à mettre en œuvre pour prendre contact avec eux, c'est-à-dire :

- le nombre de lettres à adresser
- le modèle de base à adapter en fonction du public visé
- le nombre d'affiches et de tracts que vous allez réaliser
- les lieux de diffusion
- etc.
- 

*En conservant les mêmes termes, le même graphisme, les mêmes arguments, le public réussit à mieux retenir le message et à reconnaître l'association.*

### Les manifestations

Quel que soit l'objectif, de telles actions ne s'improvisent pas. Leur réussite, et donc la qualité du message diffusé, dépend du soin et de la rigueur apportés à leur préparation. Il convient de constituer équipe de quelques personnes pour couvrir tous les aspects de la préparation et du déroulement de la manifestation. Répartir les tâches en désignant par exemple :

- un coordinateur responsable de la manifestation. Il s'assure en permanence que chaque tâche est réalisée dans les conditions prévues et acceptées par chaque membre de l'équipe. Il veille au bon déroulement de la manifestation dans le respect des horaires et règle les détails de dernière minute
- un responsable de l'information. Ce dernier prend en charge la conception et la réalisation des instruments retenus (affiches, tracts, communiqués de presse...)
- un responsable des lieux où se déroule la manifestation qui prévient les autorités locales, s'occupe de la location, de l'aménagement, de la décoration et du balisage des lieux
- un responsable des relations chargé de demander un soutien aux membres de l'association, voire à d'autres personnes ou organismes.

### Un spectacle

L'organisation d'un gala, d'un bal, d'une kermesse, et de façon plus générale d'une manifestation accueillant des artistes et diffusant de la musique, nécessite les démarches suivantes. Il convient de :

- prévenir votre compagnie d'assurance pour vérifier que vous êtes couvert ; sinon, il convient de contracter une police d'assurance pour l'occasion ;
- déposer une « demande d'autorisation pour manifestation », au plus tard 15 jours avant la manifestation à la Direction de police de la commune. Si la manifestation nécessite l'intervention de plusieurs services communaux, voire cantonaux, ou encore fédéraux, prendre contact avec ces instances plus rapidement.

S'il y a vente de tabac et d'alcool, il est nécessaire de solliciter une autorisation auprès de l'administration communale du lieu où le débit va être installé, au plus tard quinze jours avant la

manifestation. Il en va de même pour la vente de nourriture autre que des sandwichs. Idem si pour l'organisation de tombola, un loto, etc.

Pour l'organisation de concert, d'une pièce de théâtre, ne pas oublier d'obtenir les autorisations relatives aux droits d'auteur.

A Lausanne, le Bureau des Manifestations est à disposition pour donner toutes les explications nécessaires sur les formalités à accomplir en fonction de la législation en vigueur 021 315 32 48. Une brochure (gratuite) indique les démarches à entreprendre et la liste des salles et refuges de la région lausannoise. Voir [www.lausanne.ch/infocite](http://www.lausanne.ch/infocite)

### **Une exposition**

Pour une exposition dans les locaux de l'association ou dans des locaux mis à disposition,

- adapter l'aménagement de votre stand à la configuration des lieux, (visitez, si possible, les lieux auparavant)
- soigner la réalisation des panneaux qui pourront vous servir par la suite
- assurer une permanence active au stand ; prévoir une animation, un montage audiovisuel, la venue d'une personnalité connue, etc.
- apporter au stand un matériel de présentation de l'association (dossier, brochure, tracts...), des gadgets (porte-clés, stylos, tee-shirts au sigle de l'association)
- prévoir des boissons pour désaltérer les visiteurs

### **Un défilé, une manifestation de rue**

Avant de « descendre dans la rue » :

- prendre contact avec les autorités de police
- étudier soigneusement les slogans qui vont être scandés
- penser aussi aux calicots, aux pancartes, aux badges ; essayez d'harmoniser graphismes et couleurs pour éviter de « faire désordre »
- envisager éventuellement un service d'ordre ;
- etc.